



**Légende :**

- Limite du plan directeur de quartier
- Limite communale
- Structure paysagère**
  - Courbes de niveau de terrain naturel
  - Cours d'eau : La Drize
  - Projet de renaturation de la Drize
  - Forêt (cadastre forestier)
  - Cordon / Massifs boisés existants
  - Cordon / Massifs boisés à compenser
  - Aires de compensation boisées
  - Arbres isolés majeurs à protéger
  - Arbres isolés en principe à conserver
  - Alignements d'arbres à créer
  - Distance à la forêt
  - Percées visuelles
- Espaces collectifs**
  - Espaces collectifs de traitement végétal (prolongement du logement étroit des activités)
  - Espaces collectifs de traitement minéral
  - Parc ouvert au public
- Le Bâti**
  - Bâtiments de logement existants
  - Bâtiments existants à valeur patrimoniale ou à maintenir au sein de la LPMS
  - Aire d'implantation de logements
  - Périmètre de protection LPMS (indiqué)
  - Bâtiments d'activités ou d'équipements existants maintenus
  - Bâtiments publics existants
  - Bâtiment existant potentiellement public
  - Périmètre du P.L.G. d'activités industrielles 2204
  - Aire d'implantation de bâtiments d'activités sans nuisance ou d'équipements
  - Périmètre du P.L.G. de logements 2004
  - Constructions projetées selon les P.L.G. adaptés
  - Périmètre d'implantation du collège de Stal (y compris infrastructures sportives)
  - Périmètre d'implantation du futur cycle d'orientation
  - Bâtiment scolaire à créer
  - Infrastructures sportives à créer
- Les Déplacements**
  - Routes principales
  - Routes à réaménager
  - Vies de desserte
  - Accès véhicules au cycle d'orientation
  - Accès véhicules à l'aire d'implantation de logements
  - Accès des véhicules privés
- Réseaux existants**
  - Pédons
  - Cyclistes
  - Transports collectifs
  - Arrêts de transports collectifs
- Réseaux futurs**
  - Surface réservée pédons/cyclistes
  - Pédons
  - Cyclistes
  - Accès pédons / 3 roues
  - Possibilité à étudier
  - Transports collectifs
  - Arrêts de transports collectifs

**Principe d'aménagement de la route de Drize :**

Ech : 1 / 500

